

**COMMUNE DE TALLONE (20270)
AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
ETUDE DE ME SYLVIE MICHELI NOTAIRE A PRUNELLI DI FIUMORBO (20243)
COMMUNE ZI Migliacciaru
Tel : 04.95.56.53.00 – Fax : 04.95.56.20.99**

Date de l'acte : 20/02/2024

Suivant acte reçu par Me Sylvie MICHELI notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO (20243) il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des article 2261 et 2272 du Code Civil, au profit de :

Monsieur Paul François **RISTORI**, demeurant à TALLONE (20270), né à RIVENTOSA (20250) le 30/08/1937 et décédé à TALLONE (20270) le 9/01/2023.

Portant sur le bien suivant :

Commune de TALLONE (20270) :

Deux parcelles de terres cadastrées lieudit CAMPO VECCHIO :

S° D, N° 45 pour 97a 45ca

S° D, N° 49 pour 4ha 19a 10ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire »

« il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS, Me MICHELI

Mail de l'étude : grimaldi.micheli@notaires.fr